

SENS ET COHERENCES HUMAINES L'HUMANISME METHODOLOGIQUE

©Roger NIFLE

[Panneau d'information](#) - [Accueil du site](#) - [Télécharger le texte au format PDF](#) - [Adobe® Acrobat® Reader™](#)

FONDATION DE NOUVELLES COMMUNAUTES TERRITORIALES ELABORATION DES PROJETS D'AGGLOMERATIONS, OU DE PAYS **UNE ALTERNATIVE A L'ECHEC ANNONCE** *Roger NIFLE - Novembre 2002*

La DATAR constate que pratiquement aucun pays, aucune communauté d'agglomération n'a su élaborer un véritable projet.

Pourquoi? Tout simplement parce que la méthode partout utilisée est erronée. Elle méconnaît les enjeux, les phénomènes et les processus humains qui s'attachent à la fondation de nouvelles communautés territoriales. Elle en fait un simple exercice technique, administratif, juridique et fiscal.

Les scènes de concertation cosmétique préconisées sont sans rapport avec les enjeux tant dans leur conception que dans leur mise en oeuvre. La réduction administrative de la notion de compétence marque tout à fait l'écart entre une "gestion des choses" technico administrative et la maîtrise des problèmes et des situations.

En l'occurrence les compétences nécessaires sont d'abord celles relatives au phénomène humain de constitution d'une communauté territoriale nouvelle et ensuite, seulement, leur traduction dans des dispositions stratégiques et pratiques de concrétisation.

La méthode de l'échec propose : diagnostic, inventaire des projets et enjeux actuels supposés significatifs à long terme, tentative magique de "mise en cohérence" tant par la rationalisation que par la concertation simulée, seules propices au mieux à une coordination de l'accessoire au prix de l'instauration d'une zizanie enkystée.

L'alternative est celle de l'humanisme méthodologique. Elle se traduit sur le plan pratique par la poursuite de trois enjeux.

1 - ENRACINEMENT ET DEVELOPPEMENT D'UNE IDENTITE COLLECTIVE COMMUNAUTAIRE.

(celle des communes, des populations, des acteurs et aussi celle à faire reconnaître par l'extérieur : collectivités, acteurs, populations concernées). Méthode :

- Analyse de cohérence culturelle
- Mise en évidence des potentiels et valeurs culturelles et d'une vocation communautaire
- Développement d'une action de communication identificatoire.

L'enjeu c'est la capacité de dire "nous" sans laquelle rien ne peut s'entreprendre mais tout sera subi.

2 - DÉ TERMINATION D'UNE AMBITION COMMUNE ET D'UNE VOLONTE COLLECTIVE

L'une comme l'autre doivent être "forgées" dans un atelier dont le labeur se traduit en:

- Prospective ou projection dans le futur
- Créativité ou projection d'un avenir désirable
- Validation ou consolidation de la projection par un échantillon significatif de représentants de la communauté
- Conception d'un processus stratégique d'appropriation publique.

L'enjeu c'est la capacité de déterminer une motivation suffisamment puissante pour être fédératrice, mobilisatrice et entreprenante et c'est l'affaire d'un noyau dur porteur d'autorité politique.

3 - ELABORATION D'UN PROJET APPROPRIE PAR LA COMMUNAUTÉ

Un projet communautaire c'est la projection en avant d'une communauté et tous ses acteurs. C'est avant tout une dynamique collective et un foisonnement d'initiatives et de projets encadré e par quelques grands projets communautaires et des stratégies sectorielles.

C'est à ce stade seulement que des "états de lieux" sont utiles et doivent être établis pour participer à la concertation.

Le processus d'appropriation, c'est-à-dire d'élaboration concertée e, dépend de l'originalité culturelle et de la singularité de l'ambition communautaire (ce qui disqualifie les méthodes standards).

Le principe reste :

- L'appropriation de l'ambition avant toute traduction concrète et la définition d'objectifs spécifiques.
- La constitution d'ateliers de compétences et de concertation organisés dans un but de production efficace.
- La mise en uvre d'un processus d'appropriation pour chaque thème et chaque atelier.

L'enjeu principal c'est la construction du projet dans les esprits et la "mise en marche" des acteurs de la communauté .

Le processus général doit être ponctué par des "moments de consensus" conç us de façon ad hoc et dans lesquels s'inscrivent à ce titre charte et contractualisation.

La durée variera de huit à seize mois et elle est conditionnée:

- par l'implication personnelle d'un leader et d'une équipe porteuse
- par le niveau de concertation envisagé .

Il est toujours nécessaire néanmoins de construire un scénario méthodologique ad hoc en fonction des contraintes et conditions locales.

[Panneau d'information](#) - [Accueil du site](#)